

Approche de l'autonomie et du rayonnement

Les groupes régionaux occupent une place importante dans l'emploi du Nord-Pas-de-Calais et contrôlent de nombreux salariés dans les autres régions françaises. Ce fort rayonnement se concentre essentiellement dans le commerce de détail et l'hôtellerie-restauration. D'un point de vue inverse, le degré de dépendance, vis-à-vis des centres de décision étrangers ou d'autres régions françaises est comparable à celui des autres régions de province. Ainsi, plus de la moitié des salariés de l'industrie est liée à des centres de décision extérieurs au Nord-Pas-de-Calais.

Dans un contexte de mondialisation des échanges économiques, les structures juridiques et financières des entreprises évoluent et se complexifient. Il devient alors indispensable de cerner au mieux le positionnement économique de la région au sein des échanges internationaux. Des centres de décision régionaux ont ainsi des enjeux stratégiques dépassant largement le cadre de la région d'implantation : quelle est leur influence en termes d'emplois localisés à l'extérieur ? Parallèlement, l'organisation du tissu productif de la région Nord-Pas-de-Calais, avec les liens entre les établissements du territoire régional et les entreprises ou les groupes dont ils dépendent, est un autre élément de la question. L'identification de la nationalité des groupes présents sur le territoire permet ainsi d'apprécier la situation des territoires par rapport à l'investissement étranger.

Différents types d'organisation et de centres de décision

Les formes d'organisation des entreprises sont variées. Certaines ne comportent qu'un établissement, qui est à la fois un lieu de production et le centre de décision. Ces entreprises sont qualifiées de « mono-établissement ». D'autres entreprises sont des ensembles plus larges, comportant plusieurs établissements. Le centre de décision est par définition le siège social de l'entreprise où sont définies les orientations stratégiques qui s'imposent à chaque établissement.

Enfin, certaines entreprises sont imbriquées dans un système encore plus complexe : le groupe. Le lien de dépendance est mesuré par les prises de participations financières traduisant une stratégie commerciale ou technique, comme l'opportunité de réaliser des économies d'échelle ou parfois la volonté de diversifier l'activité du groupe. Le groupe est un ensemble de sociétés dépendant d'un centre de décision : la société mère, appelée tête de groupe, peut notamment unifier certains aspects de la gestion financière et de la fiscalité. Le groupe peut néanmoins comporter une pluralité de lieux de décision, en ce qui concerne la politique de production ou de vente par exemple.

Selon la localisation du lieu de travail et celui du centre de décision, à l'intérieur ou non de la région Nord-Pas-de-Calais, en France ou à l'étranger, trois familles d'établissements utiles à l'analyse ont été identifiées (cf. tableau 1).

Approche de l'autonomie et du rayonnement

Tableau 1 : Répartition des salariés du secteur marchand non agricole selon la localisation de leur lieu de travail et leur centre de décision

Salariés travaillant liés à un centre de décision situé	en Nord-Pas-de-Calais	en France métropolitaine ⁽¹⁾ mais en dehors du Nord-Pas-de-Calais
en Nord-Pas-de-Calais	428 700 salariés dans : - une entreprise "mono-établissement"; - une autre entreprise de la région ; - un groupe de la région.	133 100 salariés dans : des établissements(1) "rattachés" à une entreprise ou à un groupe de la région
en dehors du Nord-Pas-de-Calais	338 800 salariés dans : - une entreprise française non régionale ; - un groupe français non régional ; - un centre de décision étranger.	



Ensemble des salariés du secteur marchand non agricole dépendant d'un centre de décision du Nord-Pas-de-Calais



Ensemble des salariés du secteur marchand non agricole du Nord-Pas-de-Calais

(1) D'un point de vue international, le dénombrement des établissements "rattachés" est partiel car il ne prend en compte que les établissements se situant en France métropolitaine. Au contraire, les établissements "dépendants" liés à un centre de décision étranger sont bien identifiés.

Champ : établissements du secteur marchand non agricole, employant des salariés.

Source : Insee - Sirene - DADS - Lifi 2000

Une région caractérisée par le poids important de ses groupes

Les groupes dont le centre de décision est dans la région Nord-Pas-de-Calais occupent une place importante dans l'économie régionale. Ainsi, en 2000, 18,5% des salariés travaillant dans la région sont liés à une tête de groupe localisée dans le Nord-Pas-de-Calais, soit le poids le plus important des régions de province. Il est vrai que se situent dans la région des groupes importants, comme par exemple Arc International, Roquette Frères, Auchan, 3 Suisses, Décathlon et Bonduelle (cf. liste des plus grands établissements régionaux en annexe).

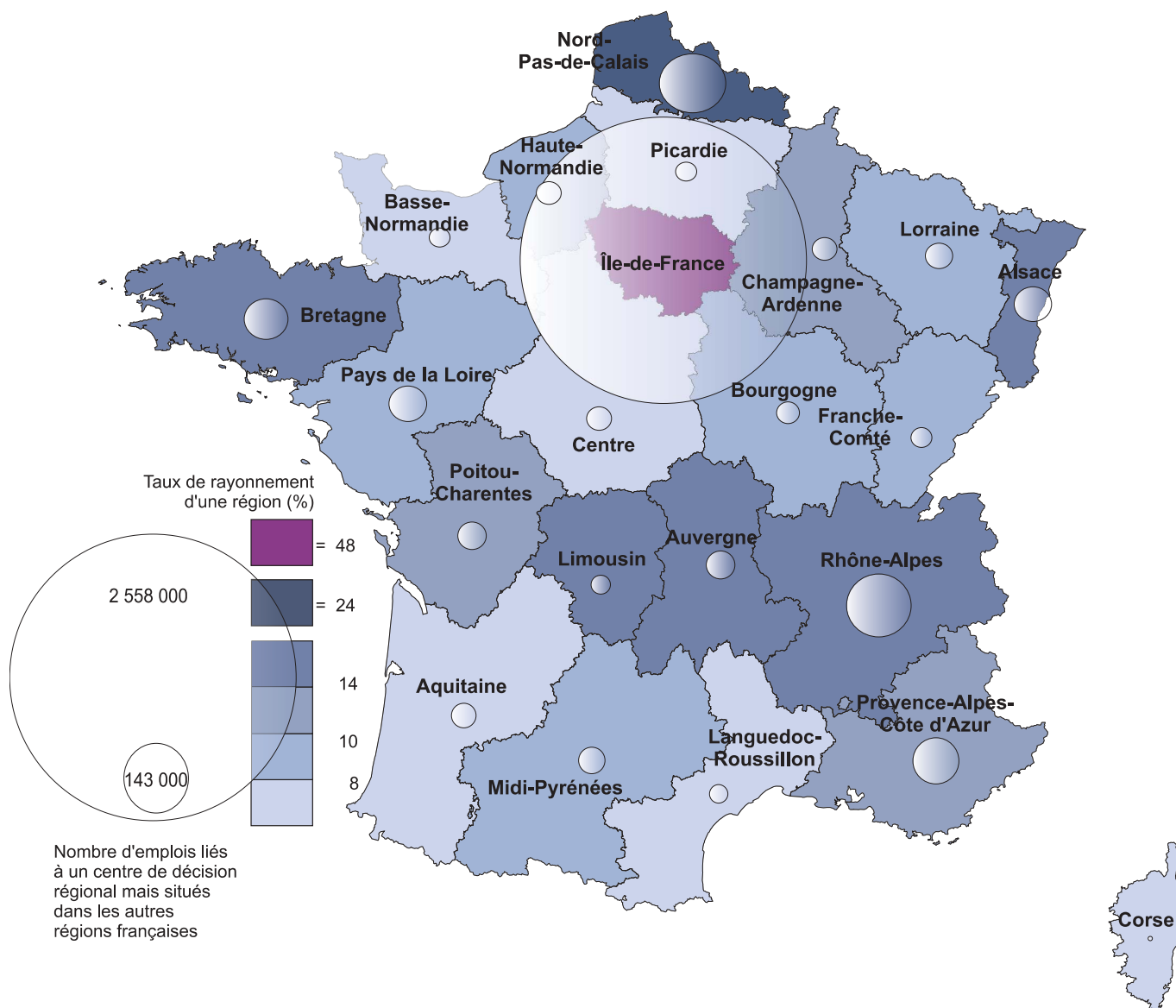
Les établissements de la région liés à ces groupes sont plus présents dans les activités de commerce de détail, d'industrie des produits minéraux et d'industrie textile. Ce sont plus souvent des établissements de grande taille : 14% possèdent plus de 50 salariés, contre 3,3% pour l'ensemble des établissements de la région.

Des groupes régionaux qui exercent également une grande influence à l'extérieur

En 2000, les centres de décision de la région contrôlent près de 133 100 salariés du secteur marchand non agricole dans les autres régions françaises, ce qui place le Nord-Pas-de-Calais parmi les régions françaises à plus fort rayonnement. Ce nombre de salariés contrôlés à l'extérieur de la région est comparable à celui de Rhône-Alpes, loin derrière le cas particulier de l'Île-de-France (cf. carte 1). La quasi-totalité de ces emplois (94%) sont liés aux groupes de la région. Avec ses têtes de groupe et sièges sociaux, le Nord-Pas-de-Calais possède un pouvoir de décision important qui s'exerce sur d'autres grandes régions métropolitaines : 25% des emplois contrôlés par le Nord-Pas-de-Calais dans d'autres régions se situent en Île-de-France, 10% en Rhône-Alpes, 10% en Provence-Alpes-Côte d'Azur. À ces emplois situés en France métropolitaine, s'ajoutent également de nombreux salariés « contrôlés » à l'étranger (cf. encadré).

Approche de l'autonomie et du rayonnement

Carte 1 : Nombre d'emplois « rattachés » à un centre de décision régional et taux de rayonnement



Encadré : Les groupes régionaux contrôlent également de nombreux emplois à l'étranger

Les groupes de la région possèdent également des établissements localisés à l'étranger. Ces derniers ne sont pas identifiés dans le système statistique français, mais quelques exemples non exhaustifs peuvent néanmoins éclairer cette question. Ainsi l'influence à l'étranger des groupes du Nord-Pas-de-Calais semble largement dépasser le seuil des 100 000 salariés. À titre d'exemple, Auchan déclare 71 540 équivalents temps complet travaillant dans ses centres commerciaux à l'étranger en 2003, Leroy-Merlin 7 300 salariés en 2000 et Décathlon 10 500 collaborateurs à l'international en 2004. À l'étranger, le groupe Arc International annonce 6 300 personnes en 2004, 3 Suisses International 3 000 collaborateurs, Bonduelle au moins 2 000, au minimum 1 500 pour Norauto, comme pour Roquette Frères, etc.

Approche de l'autonomie et du rayonnement

Les centres de décision de la région contrôlent ainsi 428 700 salariés à l'intérieur de la région et 133 100 ailleurs en France. La part de salariés extérieurs à la région parmi ceux contrôlés par un centre de décision de la région s'élève donc à 23,7%. Ce ratio est appelé taux de rayonnement (cf. encadré méthodologique) : il traduit une capacité d'investissement et un degré d'ouverture vers un marché plus large que la région. Mise à part l'Île-de-France qui présente un taux de rayonnement extrêmement élevé (48,2%), le Nord-Pas-de-Calais est la région de province où ce taux est le plus élevé (cf. carte 1). En taux de rayonnement, la région se situe loin devant les régions Auvergne, Rhône-Alpes, Limousin et Alsace (moins de 16%), qui possèdent pourtant des sièges sociaux ou des têtes de groupe qui contrôlent de nombreux salariés comme le groupe Michelin en Auvergne.

La zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing concentre les centres de décision à fort rayonnement

L'existence d'un taux de rayonnement élevé est un atout important car au sein de la tête de groupe, se situent des postes d'importance stratégique pour le groupe, des fonctions de type métropolitaines supérieures [1], faisant implicitement référence à un contenu décisionnel élevé. Par exemple, le conseil en stratégie, le management et la gestion financière sont des activités dont les établissements privilégient le recours au sein de leur structure mère [2].

Les têtes de groupe se situent, pour plus de 62% des salariés travaillant à l'extérieur de la région liés à un centre de décision régional, dans la zone de Roubaix-Tourcoing. C'est le lieu de localisation de sièges de grands groupes spécialisés dans le commerce de détail ou la vente par correspondance. En ajoutant la zone d'emploi de Lille, ce sont neuf salariés « rattachés » sur dix qui sont liés à la métropole lilloise.

Un rayonnement limité à certains secteurs d'activité et reposant sur quelques grands groupes

Ces résultats, globalement avantageux, peuvent se modifier rapidement à la hausse ou à la baisse, à l'occasion de prises de contrôle d'un groupe par un autre. En effet, cette forte influence à l'extérieur de la région se concentre sur quelques têtes de groupe : cinq têtes de groupe concentrent 70% des salariés « rattachés ».

De la même façon, le rayonnement du Nord-Pas-de-Calais ne repose que sur quelques secteurs d'activité. Parmi les 133 100 salariés contrôlés par un centre de décision régional et travaillant à l'extérieur de la région, 88 500 salariés, sont employés dans la seule activité « commerce de détail » et 9 700 salariés dans le secteur « hôtels-restaurants ». In fine, ce sont les trois quarts des salariés des établissements « rattachés » qui travaillent dans le commerce de détail ou l'hôtellerie restauration.

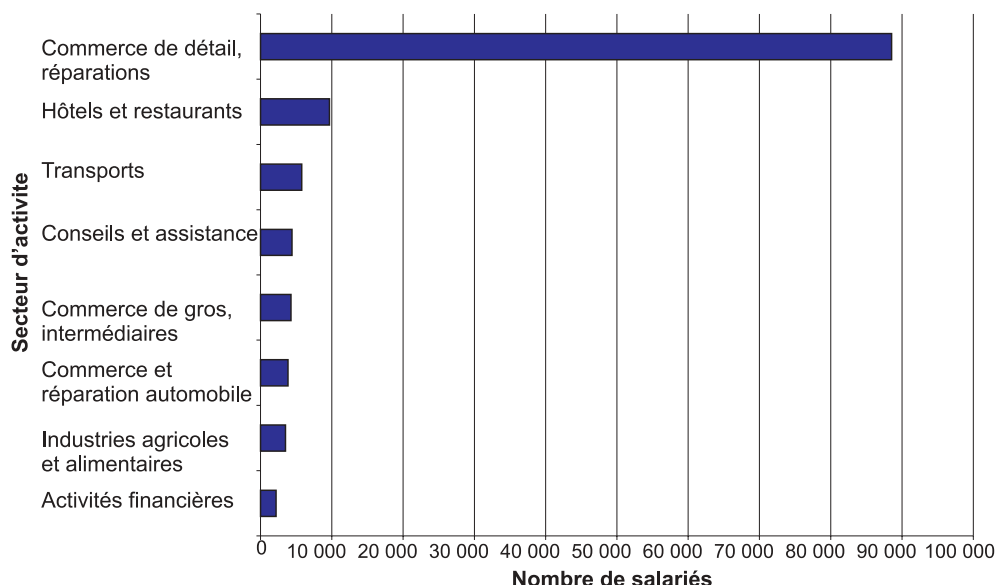
Ce sont les centres de décision, notamment dans la grande distribution qui contrôlent, par exemple, les établissements Auchan, Atac, Leroy Merlin, 3 Suisses, Décathlon, Boulanger, etc. Les salariés du secteur des hôtels-restaurants se situent, eux, principalement dans les enseignes Flunch, Boulangeries Paul ou Pizza-Paï.

En dehors de ces deux secteurs du commerce de détail et des hôtels-restaurants, l'influence de la région à l'extérieur est faible (cf. graphique 1). Elle ne contrôle plus que 34 900 salariés. En termes de taux de rayonnement, le Nord-Pas-de-Calais qui possédait le taux le plus élevé de province devient alors la quatorzième région. Le taux de rayonnement des centres de décision dans les activités de transport et de conseils et assistance se situent dans la moyenne des régions de Province. L'influence extérieure est même très faible dans les secteurs de la construction navale, aéronautique et ferroviaire, de la chimie, caoutchouc, plastiques et de l'industrie automobile dont les centres de décision sont concentrés uniquement dans quelques régions.

Dans le cas des établissements commerciaux, ce fort rayonnement mesure le dynamisme des groupes concernés à travers la conquête de nouveaux marchés. Après avoir investi la France, les stratégies de croissance de ces groupes de la grande distribution les conduisent désormais davantage vers les marchés potentiels situés à l'étranger (cf. encadré : Les déterminants de l'implantation à l'étranger).

Approche de l'autonomie et du rayonnement

Graphique 1 : Nombre de salariés des principaux secteurs d'activité des établissements liés aux centres de décision du Nord-Pas-de-Calais et situés dans d'autres régions du territoire national

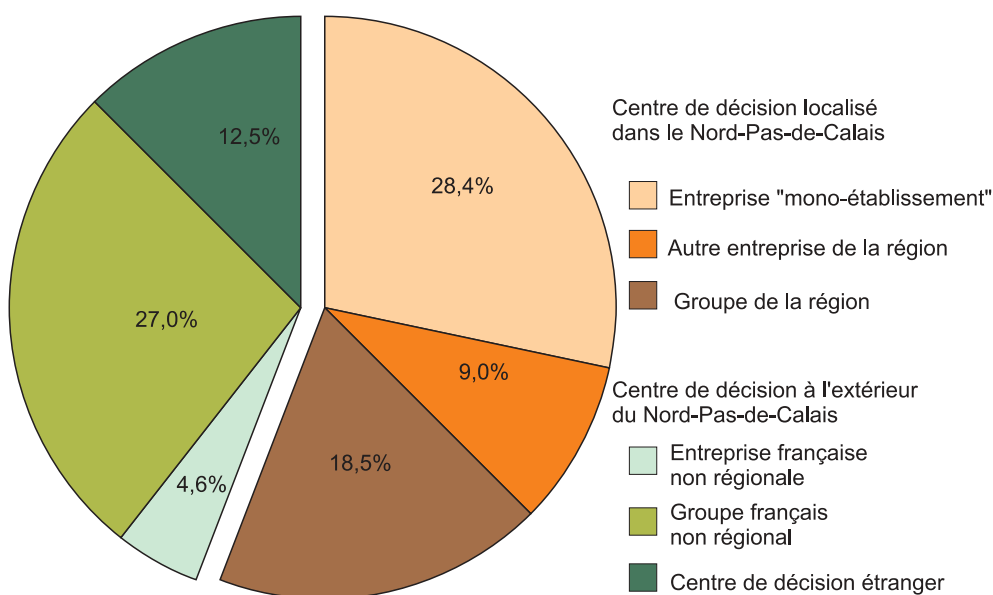


Champ : établissements du secteur marchand non agricole, employant des salariés.
 Source : Insee - Sirene - DADS - Lifi 2000

Six salariés sur dix liés à un centre de décision régional

Cette place importante qu'occupent les groupes régionaux dans l'économie du Nord-Pas-de-Calais est associée à une faible part de salariés travaillant dans des entreprises « mono-établissement », qui par définition ont également leur centre de décision dans la région. Cette proportion de salariés employés dans des entreprises « mono-établissement » ne dépasse pas 28,4%, contre 33% pour la moyenne des régions de province (cf. graphique 2). La faiblesse de l'artisanat dans la région semble en être la raison principale.

Graphique 2 : Répartition des salariés du secteur marchand non agricole travaillant dans la région en 2000 selon la situation du centre de décision

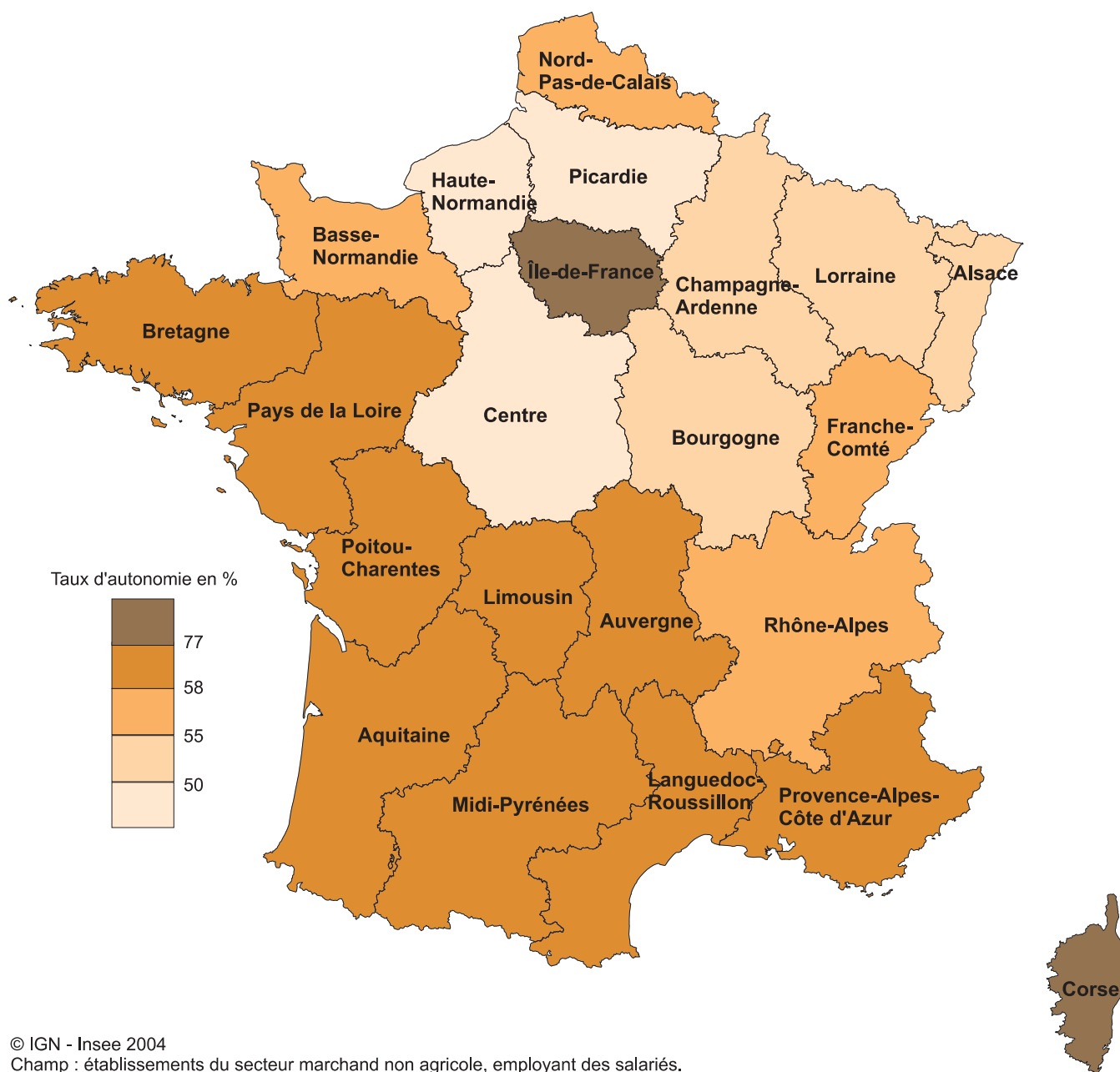


Champ : établissements du secteur marchand non agricole, employant des salariés.
 Source : Insee - Sirene - DADS - Lifi 2000

Approche de l'autonomie et du rayonnement

En conséquence, en prenant en compte l'ensemble des salariés des secteurs privés marchands du Nord-Pas-de-Calais liés à un centre de décision régional, ceux-ci représentent 56% des salariés régionaux en 2000. Cette proportion est proche de la moyenne des régions de province (56,4%). L'Île-de-France et la Corse se démarquent du reste de la France par une forte proportion de salariés travaillant dans des établissements « autonomes » (plus de 77%) (cf. carte 2), et ce pour des raisons totalement opposées. En Île-de-France, se situent de nombreux sièges sociaux et en Corse, les entreprises et groupes non corses sont peu présents. Par ailleurs, les régions où cette proportion est la plus faible sont limitrophes à l'Île-de-France : c'est le cas de la Haute-Normandie, de la Picardie et du Centre, à moins de 49%, qui cumulent une dépendance vis-à-vis de l'Île-de-France et la présence de groupes étrangers dans leur région.

Carte 2 : Part des emplois salariés marchands d'une région dépendant d'un centre de décision de cette région



© IGN - Insee 2004

Champ : établissements du secteur marchand non agricole, employant des salariés.

Source : Insee - DADS - Lifi 2000

Approche de l'autonomie et du rayonnement

Cet indicateur, appelé « taux d'autonomie », ne doit pas être interprété comme indicateur de fragilité d'une zone soumise à des centres de décision externes. Dans le contexte de mondialisation qui prévaut, une telle lecture est rapide. En effet, dépendre de centres extérieurs signifie aussi être choisi par des centres de décision extérieurs et peut témoigner aussi de l'attractivité du territoire. Ainsi, plusieurs facteurs influent sur la décision d'une entreprise, notamment étrangère, à s'implanter (cf. encadré : Les déterminants de l'implantation à l'étranger).

Une dépendance moyenne par rapport aux autres régions françaises et à l'étranger

Cette autonomie moyenne a pour corollaire évident une dépendance moyenne : 44% des salariés du Nord-Pas-de-Calais travaillent en 2000 dans un établissement lié à un centre de décision localisé en dehors de la région. Cette situation intermédiaire, proche de la moyenne des régions de province, est vraie que ce soit pour les salariés dépendant d'autres régions françaises (31,6%) ou dépendant d'un groupe étranger (12,5%) (cf. graphique 2).

S'agissant des centres de décision à l'étranger, remarquons tout de même que la part de salariés liés à ce type de centre de décision est plus élevée dans d'autres régions frontalières : l'Alsace (20%) et la Lorraine (15%). Il est également plus élevé en Haute-Normandie, Picardie et Centre.

Les groupes européens constituent les principaux investisseurs. Parmi les 96 100 salariés liés à un groupe étranger, sept sur dix dépendent d'un groupe de l'Union européenne à quinze. Le caractère européen de la présence étrangère est plus important en Nord-Pas-de-Calais que dans d'autres régions. Les groupes européens présents sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais sont principalement originaires de Belgique, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et d'Allemagne (cf. tableau 2). Les autres groupes étrangers proviennent essentiellement des États-Unis, de la Suisse et du Japon. Depuis 2000, cet état des lieux a probablement un peu varié, du fait notamment de la montée en charge de l'effectif de l'usine Toyota [3].

Tableau 2 : Importance du « contrôle étranger » en nombre d'établissements et d'effectifs salariés selon les pays d'origine

Pays	Nombre d'établissements du Nord-Pas-de-Calais liés à un centre de décision étranger	Nombre de salariés	Principaux secteurs d'activité des salariés de la région
États-Unis	402	15 718	Chimie, caoutchouc, plastiques (20%) et métallurgie et transformation des métaux (19%)
Belgique	424	15 612	Métallurgie et transformation des métaux (14%) et transports (11%)
Pays-Bas	284	13 106	Industries agricoles et alimentaires (25%) et transports (12%)
Royaume-Uni	486	12 823	Commerce de détail (14%) et industrie des composants électriques et électroniques (9%)
Allemagne	355	11 191	Commerce de détail (17%)
Italie	103	6 126	Industries agricoles et alimentaires (23%) et métallurgie et transformation des métaux (20%)
Suisse	168	3 965	Industries agricoles et alimentaires (48%)
Japon	44	3 348	Chimie, caoutchouc, plastiques (41%) et industries des produits minéraux (32%)
Suède	31	3 062	Industries du bois et papier (27%) et services opérationnels (21%)
Luxembourg	73	2 555	Services opérationnels (23%) et industries du bois et papier (16%)
Canada	9	2 169	Construction navale, aéronautique et ferroviaire (63%) et édition, imprimerie, reproduction (17%)
Espagne	21	1 123	Industries agricoles et alimentaires (50%) et industrie automobile (15%)
Danemark	18	1 051	Services opérationnels (80%)
Finlande	15	923	Industries des équipements mécaniques (39%) et industries du bois et papier (33%)

Guide de lecture : les groupes du Royaume-Uni emploient 12 800 salariés dans 486 établissements du Nord-Pas-de-Calais. 14% de ces salariés travaillent dans le commerce de détail.

Champ : établissements du secteur marchand non agricole, employant des salariés.

Source : Insee - Sirene - DADS - Lifi 2000

Approche de l'autonomie et du rayonnement

Encadré : Les déterminants de l'implantation à l'étranger

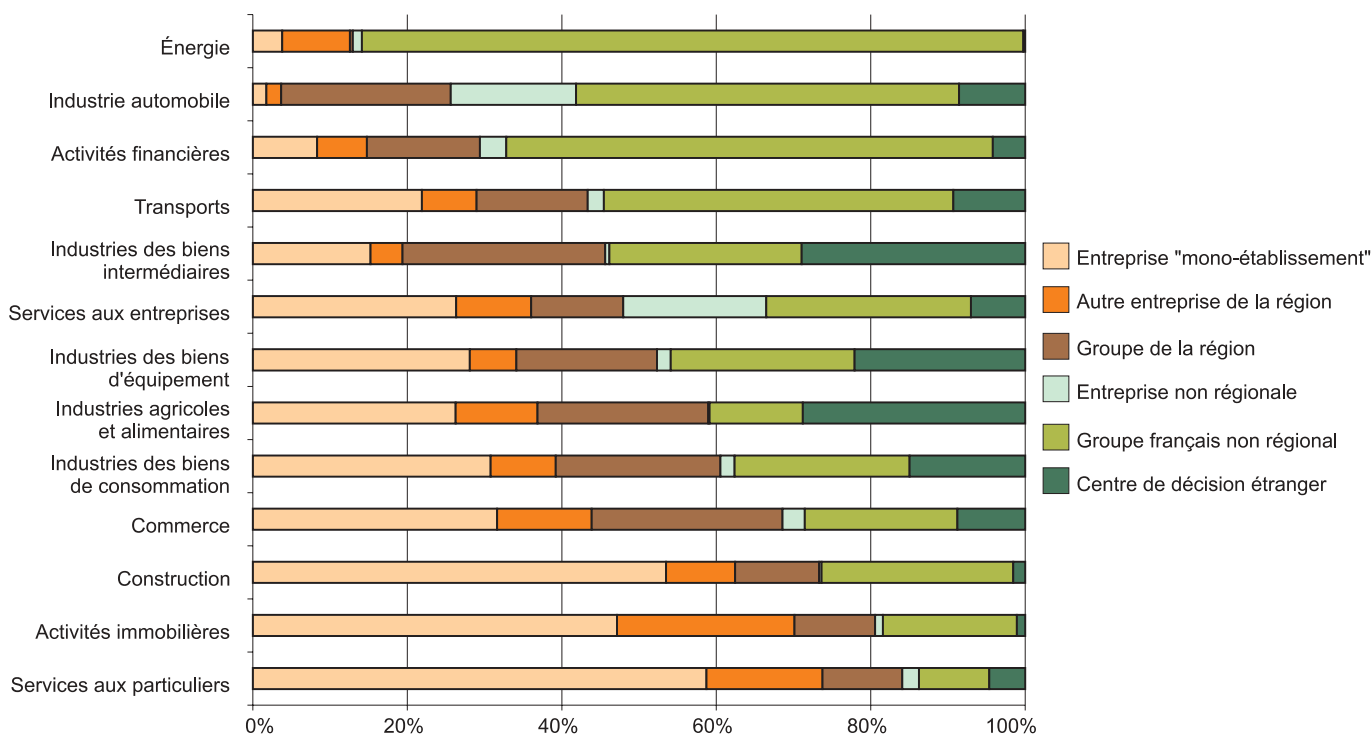
D'après les enseignements de travaux économétriques [4], plusieurs facteurs déterminent une entreprise à investir à l'étranger :

- la **taille du pays d'accueil** est unanimement reconnue. Elle reflète la demande marchande potentielle à la portée de cette localisation. Une grande taille du marché est nécessaire pour une utilisation efficace des ressources et l'exploitation des économies d'échelle ;
- les **coûts salariaux** du pays d'accueil, de même que la fiscalité pesant sur les entreprises, influencent la décision d'investissements, sans qu'ils soient dans tous les cas de premier ordre ;
- les **infrastructures** au sens large, facilitent la réalisation des opérations de production et de distribution ;
- l'impact des **tarifs douaniers** permet l'arbitrage entre échange international ou investissement international ;
- la **présence de sous-traitants** ou d'entreprises complémentaires peut induire des facilités de production ;
- l'existence d'**institutions politiques stables** est nécessaire pour la sécurité des affaires.

Davantage d'établissements liés à des centres de décision extérieurs à la région dans les activités industrielles

Les secteurs d'activité les plus contrôlés par des centres de décision extérieurs à la région sont d'abord les cas particuliers des postes et télécommunications et de l'énergie en raison des grandes entreprises nationales, La Poste, France Télécom et EDF-GDF, dont les sièges sont situés en Île-de-France. Ces secteurs mis à part, c'est le secteur industriel qui est le plus contrôlé par des centres de décision externes (cf. exemples en annexe des plus gros établissements dont le centre de décision se situe hors région) : 53,1% des salariés du secteur industriel de la région dépendent d'un centre de décision se situant hors de la région. Cette proportion est même supérieure à 74% dans les secteurs de l'industrie des composants électriques et électroniques, la construction navale et ferroviaire, la chimie caoutchouc plastiques, la pharmacie et l'industrie automobile (cf. graphique 3). Les activités précédemment citées sont marquées par la présence de groupes étrangers : plus du tiers de salariés pour les quatre premières activités et un peu moins pour l'industrie automobile (16% des emplois en prenant en compte l'arrivée de Toyota) contrôlée pour moitié par des groupes français non régionaux. Ces secteurs industriels nécessitent des investissements importants et l'appartenance à une structure plus large est à cet égard une opportunité de même qu'elle facilite l'accès à des marchés internationaux.

Graphique 3 : Répartition des salariés de la région en 2000 par secteur d'activité selon le type d'établissement



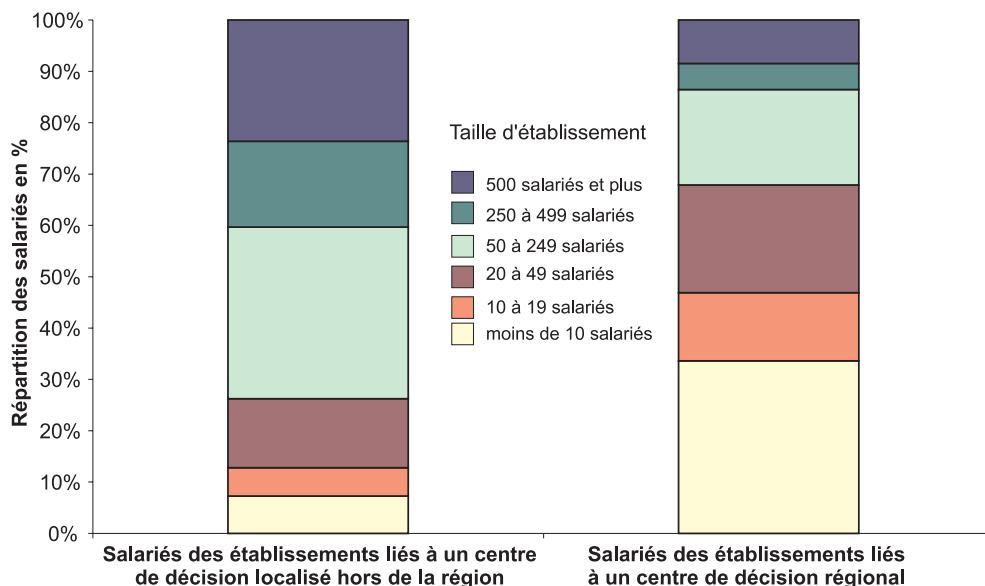
Champ : établissements du secteur marchand non agricole, employant des salariés.

Source : Insee - Sirene - DADS - Lifi 2000

Approche de l'autonomie et du rayonnement

En lien avec ces activités, les établissements dépendant d'un centre de décision externe à la région sont de taille plus importante (cf. graphique 4) : la taille moyenne des « mono-établissement » est de 5 salariés, de 9 salariés pour ceux dépendant d'une entreprise, de 36 salariés pour les unités dépendant d'un groupe français et de 38 salariés pour celles dépendant d'un groupe étranger.

Graphique 4 : Répartition des salariés de la région en 2000 selon la taille de l'établissement et la localisation du siège



Champ : établissements du secteur marchand non agricole, employant des salariés.
Source : Insee - Sirene - DADS - Lifi 2000

Plus de salariés travaillant pour un groupe non régional dans le Dunkerquois et le Douaisis

Les trois familles de salariés sont réparties très inégalement sur le territoire régional. Ainsi, en 2000, les salariés liés à un centre de décision extérieur à la région sont proportionnellement plus nombreux dans les zones d'emploi de Dunkerque et du Douaisis (cf. carte 3). La proportion des salariés travaillant pour un groupe français non régional y est de 10 points supérieure à la part régionale. Ceci s'explique en grande partie par la présence de grandes structures industrielles dans la métallurgie et transformation des métaux pour la zone d'emploi de Dunkerque et l'industrie automobile pour celle du Douaisis.

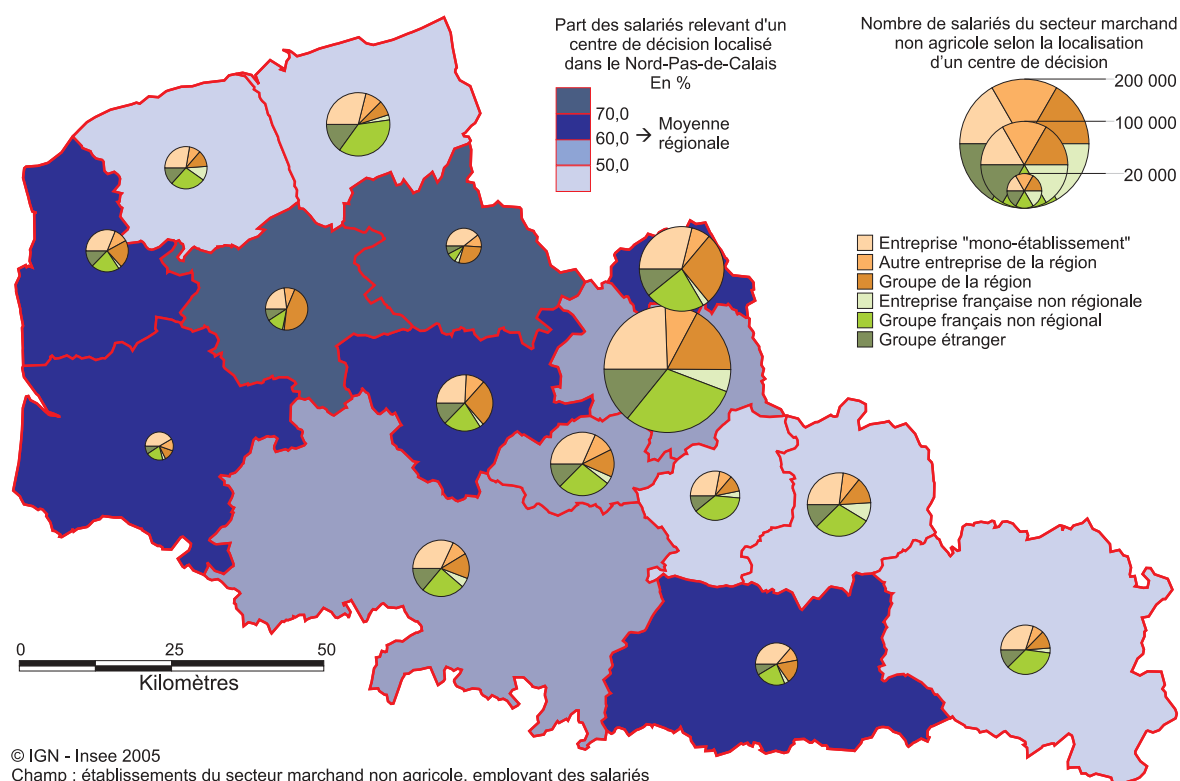
En prenant en compte l'arrivée de Toyota, le Valenciennois ferait aussi partie des zones d'emploi où la proportion des salariés travaillant pour un groupe français non régional est de 10 points supérieure à la part régionale.

À l'opposé, les salariés travaillant dans des établissements régionaux dont le centre de décision est localisé dans le Nord-Pas-de-Calais sont davantage présents dans les zones d'emploi de Flandre-Lys, de Saint-Omer et de Berck-Montreuil (cf. carte 3), représentant respectivement 80%, 77% et 68% des salariés du territoire. Pour la zone d'emploi de Flandre-Lys, le poids de l'industrie agroalimentaire, soit 14% des salariés du secteur marchand non agricole, est trois fois plus important qu'au niveau régional, avec notamment la présence du groupe régional Bonduelle. La part élevée des établissements « autonomes » dans la zone d'emploi de Saint-Omer est liée à la présence de la cristallerie Arc International, groupe régional. Dans la zone d'emploi de Berck-Montreuil, le poids du commerce de détail et des hôtels-restaurants est plus important qu'ailleurs (respectivement 18% et 10% des salariés). Ce sont des secteurs

Approche de l'autonomie et du rayonnement

constitués de petits établissements : 39% des salariés sont employés dans un établissement de moins de 10 salariés (contre 22%). De plus, les établissements qui ne sont pas intégrés dans une structure plus large sont plus nombreux : 42% des salariés de ces deux secteurs travaillent dans des entreprises « mono-établissement » (contre 28% pour la région).

Carte 3 : Répartition des salariés des zones d'emploi en 2000 selon la localisation du centre de décision



Approche de l'autonomie et du rayonnement

Annexe

Les plus grands établissements liés à un centre de décision hors Nord-Pas-de-Calais au 31 décembre 2003⁽¹⁾

Nom de l'établissement	Tranche d'effectif salarié	Activité principale	Zone d'emploi	Centre de décision
Renault SAS	5 000 à 9 999	Industrie automobile	Douaisis	Groupe français hors région
Française de mécanique	2 000 à 4 999	Industrie automobile	Béthune-Bruay	Groupe français hors région ⁽²⁾
Société nationale des chemins de fer français	2 000 à 4 999	Transports	Lille	Groupe français hors région
Sollac Atlantique	2 000 à 4 999	Métallurgie	Dunkerque	Groupe français hors région
Société européenne véhicules légers du Nord	2 000 à 4 999	Industrie automobile	Valenciennois	Entreprise hors région ⁽³⁾
Maubeuge Construction Automobile	2 000 à 4 999	Industrie automobile	Sambre-Avesnois	Groupe français hors région
Toyota Motor Manufacturing	2 000 à 4 999	Industrie automobile	Valenciennois	Groupe étranger
La Redoute	2 000 à 4 999	Commerce de détail	Roubaix-Tourcoing	Groupe français hors région
Peugeot Citroën Automobile SA	1 000 à 1 999	Industrie automobile	Valenciennois	Groupe français hors région
Transports en commun Lille Métropole	1 000 à 1 999	Transports	Lille	Groupe français hors région
La Redoute	1 000 à 1 999	Commerce de détail	Roubaix-Tourcoing	Groupe français hors région
Eurotunnel	1 000 à 1 999	Services aux entreprises	Calaisis	Entreprise hors région
Électricité de France	1 000 à 1 999	Eau, gaz, électricité	Dunkerque	Groupe français hors région
Bombardier INC	1 000 à 1 999	Construction ferroviaire	Valenciennois	Groupe étranger
La Poste	1 000 à 1 999	Postes et télécom.	Lille	Groupe français hors région
Ugine SA	1 000 à 1 999	Métallurgie	Béthune-Bruay	Groupe français hors région
Bridgestone-Firestone France	1 000 à 1 999	Chimie, caoutchouc, plastiques	Béthune-Bruay	Groupe étranger
Arvato Services	1 000 à 1 999	Services aux entreprises	Lens-Hénin	Groupe étranger
Alstom transport SA	1 000 à 1 999	Construction ferroviaire	Valenciennois	Groupe français hors région
Valeo	1 000 à 1 999	Ind. des équip. élec. et électron.	Berck-Montreuil	Groupe français hors région
La Poste	1 000 à 1 999	Postes et télécommunications	Lille	Groupe français hors région
Hawker SA	1 000 à 1 999	Ind. des équip. élec. et électron.	Artois-ternois	Groupe étranger

(1) Cette liste de plus grands établissements se réfère au 31 décembre 2003. En revanche, par souci de comparabilité entre les différentes régions françaises, les résultats de l'étude portaient sur l'année 2000.

(2) Cet établissement est plus exactement une filiale commune des groupes Renault et PSA.

(3) Cet établissement est plus exactement une filiale commune des groupes PSA et Fiat.

Champ : établissements du secteur marchand non agricole, employant des salariés

Source : Insee - Sirene - DADS - Lifi 2000

Les plus grands établissements liés à un centre de décision localisé dans le Nord-Pas-de-Calais au 31 décembre 2003⁽¹⁾

Nom de l'établissement	Tranche d'effectif salarié	Activité principale	Zone d'emploi	Centre de décision
Arc International	5 000 à 9 999	Industries des produits minéraux	Saint-Omer	Groupe régional
Roquette Frères	2 000 à 4 999	Industries agricoles et alimentaires	Béthune-Bruay	Groupe régional
Auchan France	1 000 à 1 999	Commerce de détail	Lille	Groupe régional
Auchan France	1 000 à 1 999	Commerce de détail	Roubaix-Tourcoing	Groupe régional
Arc International	1 000 à 1 999	Industries des produits minéraux	Flandre-Lys	Groupe régional
Opac du Pas-de-Calais	500 à 999	Activités immobilières	Artois-Ternois	Entreprise "mono-établissement"
3 Suisses France	500 à 999	Vente par correspondance	Lille	Groupe régional
Décathlon SA	500 à 999	Commerce de détail	Lille	Groupe régional
3 suisses France	500 à 999	Vente par correspondance	Roubaix-Tourcoing	Groupe régional
Auchan France	500 à 999	Commerce de détail	Roubaix-Tourcoing	Groupe régional
Auchan France	500 à 999	Commerce de détail	Lille	Groupe régional
Cofidis	500 à 999	Activités financières	Roubaix-Tourcoing	Groupe régional
Auchan France	500 à 999	Commerce de détail	Lens-Hénin	Groupe régional
Bonduelle SA	500 à 999	Industries agricoles et alimentaires	Flandre-Lys	Groupe régional
Auchan France	500 à 999	Commerce de détail	Lille	Groupe régional

(1) Cette liste de plus grands établissements se réfère au 31 décembre 2003. En revanche, par souci de comparabilité entre les différentes régions françaises, les résultats de l'étude portaient sur l'année 2000.

Champ : établissements du secteur marchand non agricole, employant des salariés

Source : Insee - Sirene - DADS - Lifi 2000

Approche de l'autonomie et du rayonnement

Pour comprendre ces résultats

Champ

Par souci d'utiliser des données de comparaison entre les différentes régions françaises, cette étude porte sur les données de l'année 2000. Elle concerne l'ensemble des établissements employeurs des secteurs marchands non agricoles. Sont donc exclus de cette étude tous les établissements sans salariés ainsi que ceux de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et de l'administration publique.

Source

Les sources utilisées sont le répertoire Sirene, les déclarations annuelles de données sociales (DADS) et l'enquête sur les liaisons financières (LIFI). Cette dernière recense les filiales et les participations des entreprises. Elle permet de délimiter le contour des groupes et d'avoir une vision de l'autonomie d'une entreprise, mais d'un point de vue financier. Cette autonomie pourrait être appréhendée sous d'autres angles, comme celui des contraintes techniques ou commerciales que peuvent connaître les sous-traitants [5] par exemple.

Définitions

Établissement : unité de base du système productif, l'établissement peut être un élément d'un système plus complexe (entreprise ou groupe) ou bien constituer à lui tout seul une entreprise mono-établissement.

Entreprise : unité légale représentée par une personne juridique, physique ou morale, qui exerce pour son propre compte une activité et qui possède une autonomie de décision. Cette autonomie peut-être limitée dans le cas d'appartenance à un groupe.

Groupe : ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et parmi lesquelles l'une détient sur les autres un pouvoir de décision.

Tête de groupe : entreprise qui contrôle au moins une autre entreprise et qui n'est contrôlée par aucune autre société. Elle peut être située hors du territoire français.

Centre de décision : tête de groupe si l'établissement appartient à un groupe ou siège social de l'entreprise dans les autres cas. Le centre de décision représente le sommet de la pyramide légale du groupe ou de l'entreprise, mais peut ne pas correspondre au centre de décision réel, notamment dans le cas de localisation à l'étranger due à des facilités fiscales.

Méthodologie

La dépendance : la dépendance mesure pour un territoire l'importance des emplois qui sont contrôlés par des centres de décision situés hors de ce territoire. Un taux de dépendance (compris entre 0% et 100%) est calculé comme suit :

Taux de dépendance = (Effectifs dépendants du territoire / Ensemble des effectifs du territoire) X 100

Taux d'autonomie = 1 - Taux de dépendance

Le rayonnement : le rayonnement mesure l'influence en termes d'emplois des centres de décision du territoire étudié. Un taux de rayonnement est la proportion de salariés français travaillant hors du territoire parmi les salariés des établissements dépendants de ce territoire. Ce taux ainsi calculé est compris entre 0% et 100%.

Taux de rayonnement = (Effectifs des établissements « rattachés » / Somme des effectifs des établissements « rattachés » et « autonomes ») X 100

Pour en savoir plus

- [1] Les fonctions métropolitaines supérieures - Insee - Profils Nord-Pas-de-Calais n° 2, avril 2003.
- [2] Les services aux entreprises dans le Nord-Pas-de-Calais - Insee - Les Dossiers de Profils n° 69, mars 2003.
- [3] Les nouvelles décisions d'investissements étrangers en Nord-Pas-de-Calais - NFX - Enquête 2003 de l'ORECE - Juillet 2004.
- [4] Investissements directs à l'étranger et stratégies des entreprises multinationales - OFCE - Revue de l'OFCE, mars 2002.
- [5] Les relations interentreprises - Sessi - Le 4 Pages des statistiques industrielles n° 195, novembre 2004.
- Internationalisation et localisation des firmes multinationales : l'exemple des entreprises financières - Insee - Économie et Statistique n° 363-364-365 - 2003.
- Au-delà des entreprises : les groupes - Insee - Insee Première n° 836, mars 2002.
- Des groupes de la taille d'une PME, un phénomène en plein essor - Insee - Insee Première n° 764, mars 2001.
- Du tissu productif à l'emploi - Insee - Les Dossiers de Profils n° 70, mars 2003.
- La moitié de l'emploi salarié contrôlé par des groupes - Insee - Profils Nord-Pas-de-Calais n° 4, avril 1998.
- Bretagne : une économie plutôt autonome et des entreprises rayonnantes - Insee Bretagne - Octant n° 100, janvier 2005.
- Une économie plutôt autonome - Insee Auvergne - La lettre n° 20, juillet 2004.
- Les groupes en Picardie : très forte présence étrangère et faible autonomie de décision - Insee Picardie - Relais n° 100 - 2001.
- Midi-Pyrénées, une économie plutôt autonome - Insee Midi-Pyrénées - 6 pages n° 71, avril 2004.